

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE DU JEUDI 02 FÉVRIER A 19H00

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 19 décembre 2016

Membres présents : Mesdames Eliane BAYON, Marie LEBRE, Georgette DUBOIS, Corinne PERRET, Stéphanie VIAL, Emilie BOUTHEON et Carole GOUTTE. Messieurs Thierry LASSABLIÈRE, Louis DI BARTOLOMEO, Jean-Jacques MURE, Bruno ZMYSLONY, Jean-Paul TISSOT et Eric VINCENT.

Membres absents excusés : Sylvie CHEVAILLIER (Pouvoir à Jean-Paul TISSOT), Nadine COURTIAL (pouvoir à Stéphanie VIAL).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques MURE

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant l'ensemble des membres du conseil et en désignant le secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes-rendus des deux réunions du conseil municipal de décembre 2016.

1. Désignation du membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n°285 en date du 29 septembre 2016, portant création de la Communauté d'agglomération Loire Forez ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Loire Forez en date du 24 janvier 2017 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 93 membres, à savoir :

- 1 représentant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- 2 représentants pour les communes de plus de 5 000 habitants et moins de 10 000 habitants
- 3 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Considérant qu'il convient de désigner le membre du conseil municipal amené à représenter notre commune au sein de cette commission,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner comme membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Jean-Paul TISSOT, Maire.

2. Enveloppe solidarité 2017

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de l'aménagement de la piste cyclable – 1^{ère} tranche. Il souhaite solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe solidarité à hauteur de 7000 €.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de l'aménagement de la piste cyclable – 1^{ère} tranche et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe solidarité à hauteur de 7000 €.

3. Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

M. le Maire explique au conseil municipal que certains investissements sont éligibles à l'obtention des Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour l'exercice 2017, subvention d'État.

M. le Maire soumet au conseil municipal de présenter le projet de la construction de 2 bâtiments de 4 logements chacun « Logements les Vernes ».

Le dossier incluant la délibération du conseil adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement, doit être déposé à la sous-préfecture avant le 28 février 2017. Aucun démarrage des travaux n'est possible avant la reconnaissance du caractère complet du dossier.

Le descriptif des travaux à réaliser et le plan de financement sont joints en annexe de cette délibération et présentés aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet ci-dessus désigné, le descriptif présenté, le plan de financement, s'engage à inscrire à son budget annexe 2017 les crédits nécessaires pour couvrir les frais engagés par ce projet, soit un coût prévisionnel de 611 240 € et désigne M. le Maire pour déposer et signer la demande de subvention au titre du FSIL ainsi que tous les documents liés à la réalisation de ce projet.

4. Création d'un poste de Conseiller municipal Délégué

Vu l'article L.2122-18 permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la Loi du 13/08/2004 relative aux Lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations, Considérant qu'après quasiment trois années de fonctionnement, il convient de répartir d'une manière plus large les différentes tâches des adjoints,

Considérant que les domaines d'intervention à déléguer représentent une charge de travail importante et nécessite une présence régulière sur le terrain,

Considérant que pour assurer le suivi du travail du service scolaire, il convient de créer un poste de conseiller délégué.

Le Maire propose la création d'un poste de conseiller délégué au service scolaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un poste de conseiller délégué.

5. Election d'un Conseiller municipal Délégué

Le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder à l'élection du conseiller municipal délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Pour ce poste de conseiller, M. le Maire propose la candidature de Madame COURTIAL Nadine, conseillère, qui assure déjà la gestion du service scolaire

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de procéder aux opérations de vote

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage déclaré nul : 0

Nombre de suffrage exprimé : 15

Majorité absolue : 15

Madame COURTIAL Nadine ayant obtenu 13 voix est proclamée élue conseiller délégué.

6. Indemnité du Conseiller Municipal Délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-3 portant sur les indemnités des Maires, L.2123-24 portant sur les indemnités des adjoints au Maire et L.21-2324-1 portant sur les indemnités des conseillers municipaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02/02/2017 créant un poste de conseiller municipal délégués,

Le code général des collectivités territoriales prévoit une indemnité mensuelle plafonnée à :

- 6% de l'indice 1015 pour les conseillers municipaux délégués, dans l'enveloppe budgétaire des indemnités du maire et des adjoints,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour, fixe les indemnités des élus tel qu'elles figurent ci-après,

Elus	Taux en % de l'indice 1015	Indemnité brute mensuelle
Conseiller municipal délégué	6%	229.46 €

- Décide le versement des indemnités de conseiller municipal délégué à compter du 01/03/2017, date du début d'exercice de leurs fonctions.

7. Questions diverses

- **Représentation de la commune aux commissions thématiques de la CALF**

Le conseil communautaire de Loire Forez a décidé dans sa séance du 24 janvier dernier d'installer 7 commissions, regroupant plusieurs compétences, dotées d'un rôle consultatif. Présidées par un vice-président coordonnateur, entouré d'un ou plusieurs vice-présidents et conseillers délégués, ces commissions sont composées d'élus communautaires et municipaux.

Les commissions étudient les projets dans leurs domaines.

Elles se réunissent régulièrement selon les modalités différenciées permettant de travailler avec les élus municipaux selon les sujets.

Ces 7 commissions regroupent les compétences selon les intitulés suivants :

1. **Commission Aménagement** (planification, urbanisme, ADS, foncier, mobilités, SAE, SRADDET, SCOT, habitat, gens du voyage)
2. **Commission Développement** (économie, commerce, artisanat, emploi, formation, agriculture, économie de montagne, tourisme)
3. **Commission Moyens généraux et coopérations** (RH, finances, informatique, SIG, patrimoine, évaluation, coopérations, politiques contractuelles)
4. **Commission Environnement** (déchets, fourrière animale, milieux naturels, TEPOS/TEPCV, PCET/PCAET, TVBN, économie circulaire)
5. **Commission Voirie** (Voirie, éclairage public)
6. **Commission Services à la population et citoyenneté** (cohésion sociale, culture, sports, santé, petite enfance/jeunesse)
7. **Commission Cycle de l'eau** (assainissement, rivières, GEMAPI, réflexion sur la compétence de l'eau).

Loire forez demande de lui transmettre un tableau complétant avec les représentants de la commune pour chaque commission.

Compte tenu des modalités différenciées de fonctionnement des commissions permettant de travailler en fonction des sujets directement avec les élus municipaux, toutes les communes peuvent ne pas être systématiquement représentées dans les commissions, si elles le souhaitent.

Voici ci-dessous les représentants de la commune aux commissions :

1. Commission Aménagement : **Jean-Jacques MURE**
2. Commission Développement : **Sylvie CHEVAILLIER**
3. Commission Moyens généraux et coopérations : /
4. Commission Environnement : **Eliane BAYON**
5. Commission Voirie : **Louis DI BARTOLOMÉO**
6. Commission Services à la population et citoyenneté : **Jean-Jacques MURE**
7. Commission Cycle de l'eau : **Louis DI BARTOLOMÉO**

- **Présentation du pré-budget 2017**

La commune votera le budget 2017 le jeudi 02 mars prochain en présence du Trésorier principal M. MICHEL Bernard.

- **Compte-rendu rendez-vous avec Dino CINIERI,**

M. CINIERI est le référent de notre secteur au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

M. le Maire a souhaité le rencontrer pour lui exposer les différents projets de la commune :

1. Aménagement d'une piste cyclable – 1^{ère} tranche,
2. Aménagement d'une piste cyclable – 2^{ème} tranche
3. Rénovation ferme « La Combe »
4. Rénovation et aménagement extérieur de la mairie

M. le Maire précise que pour le premier projet un dossier de demande de subvention a déjà été transmis auprès de la région. Il sollicite donc une subvention pour la 2^{ème} tranche. Pour les autres dossiers, les demandes de subventions se feront ultérieurement.

Quant au projet de la rénovation de la ferme « La Combe » afin d'installer le dépôt technique et de raser celui existant, M. le Maire a sollicité M. CINIERI qui est actuellement, Président de l'EPORA pour obtenir une aide.

L'EPORA accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de projets divers :

- Requalification des friches industrielles ou des zones d'activités économiques,
- Création de logements dont logements sociaux,
- Revitalisation des centres-bourgs et lutte contre l'étalement urbain
- Préservation des espaces naturels et agricoles.

Le dépôt actuelle serait dépolluer et démolir et un bâtiment acteurs économiques pourrait être construit à la place.

- **Opération « J'aime la Loire propre »**

Cette opération qui a eu lieu l'année dernière, est reconduite cette année le 04 mars 2017. C'est à l'initiative des Chasseurs de Veauchette avec l'aide des élus et en partenariat avec le Crédit Mutuel. Un flyer sera distribué à chaque élève de l'école avant les vacances de février.

Une grosse communication de sensibilisation sera menée par les enseignants auprès des élèves afin d'avoir une participation maximum.

- **THD**

Pour le secteur de la rive, une réunion publique se fera à Saint Cyprien lors de la première quinzaine de mars. Une communication sera faite auprès des Veauchetaires du secteur de la rive et du chemin des Lièvres. M. le Maire demande à ce que tous les membres du conseil y participe afin d'être informés des modalités.

Pour le secteur centre bourg qui dépend de Veauche, une réunion est programmée le 13 février prochain à 14h30 à Veauche.

- **Acquisition de terrain**

M. le Maire informe les membres du conseil qu'il a rendez-vous chez le notaire Philippe CHATAING le 16 février 2017 pour signer l'acquisition du terrain à côté du domaine des étangs.

- **ARTHALIE**

Ce week-end ARTHALIE joue deux représentations de son spectacle « Y a pas mâle à ça », samedi à 20h30 et dimanche à 15h00.

La séance est levée à 21h15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 02 mars 2017 à 19h00 en salle du conseil avec la présence de M. MICHEL Bernard.